

## SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS

**Proposition n° 1 :** mettre en place un programme de cadets de la défense pour les 12-18 ans.

**Proposition n° 2 :** intégrer les préparations militaires au programme de cadets à partir de seize ans.

**Proposition n° 3 :** s'appuyer sur le personnel, le budget et le réseau de la direction du service national pour créer une administration de soutien du programme de cadets, chargée de son pilotage.

**Proposition n° 4 :** supprimer la journée défense et citoyenneté.

**Proposition n° 5 :** prévoir une épreuve obligatoire d'enseignement de défense dans tous les examens de fin de parcours scolaire : baccalauréat, certificat d'aptitude professionnelle et brevet des métiers.

**Proposition n° 6 :** généraliser la pratique des cérémonies de citoyenneté pour la remise des cartes électorales.

**Proposition n° 7 :** mettre en place une réserve de « garde nationale », affectée prioritairement à la protection du territoire national.

**Proposition n° 8 :** supprimer les volontariats dans les armées et mettre en place des formations de réservistes de six mois à temps complet valorisés dans les parcours universitaires.

**Proposition n° 9 :** réfléchir à un nouveau statut pour les réservistes qui permette de passer facilement d'un temps partiel à un temps complet.

**Proposition n° 10 :** associer les réservistes à la gestion de la réserve en plaçant notamment un conseiller « réserves », issu du monde civil, auprès du chef d'état-major des armées.

**Proposition n° 11 :** transformer la réserve citoyenne en réserve honoraire et lui confier uniquement des missions de rayonnement.

**Proposition n° 12 :** donner un chef unique à la nouvelle réserve honoraire et lui confier la responsabilité de l'enseignement de défense, en remplacement du DMPA, et de la politique à destination de jeunesse, en remplacement du DMJEC.

**Proposition n° 13 :** fusionner, au terme de l'expérimentation, le SMA et le SMV en un service militaire pour l'emploi, sous la responsabilité du ministère de la Défense, et coordonner son action avec celle de l'EPIDE.

**Proposition n° 14 :** inscrire les actions des cadets de la défense, de la réserve honoraire et du service militaire pour l'emploi au sein du programme 167 « Liens entre la Nation et son armée ».

**Proposition n° 15 :** élargir les compétences du secrétariat d'État aux Anciens combattants pour en faire un secrétariat d'État au Service national et au monde combattant chargé de piloter l'ensemble de la politique de défense en direction de la jeunesse.